

# POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE SAINT-LÉANDRE



2014-2017



# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	4
MOT DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLES ET AÎNÉS	5
COMITÉ DE LA FAMILLES ET DES AÎNÉ(E)S	6
RÔLE DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉ(E)S	7
RÔLES DE LA MUNICIPALITÉ	8
DÉFINITIONS	9
PRÉAMBULE	10
PORTRAIT	11
LES GRANDS OBJECTIFS	15
MISSION ET VALEURS	16
PRINCIPES DIRECTEURS	17
CHAMPS D'INTERVENTION	18
MESURES DE SUIVI ET MISE EN ŒUVRE	19
CONCLUSION	20
REMERCIEMENTS	21
RÉFÉRENCES	22



# MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

Depuis plus de 100 ans, soit des premiers défricheurs aux citoyens branchés d'aujourd'hui, la famille est l'essence de notre communauté. Elle est le moteur de notre village, sous toutes ses formes et tous ses âges, et elle mérite d'être mise en valeur.

C'est pourquoi la municipalité de Saint-Léandre est fière de vous présenter sa politique de la famille et des aînés. Cette politique reflète les besoins et les préoccupations de nos citoyens. Il s'agit aussi d'un engagement de la municipalité à réaliser les stratégies d'action qu'elle contient.

À Saint-Léandre, les gens sont toujours prêts à se serrer les coudes et à innover. J'ai confiance que notre politique de la famille et des aînés deviendra un succès collectif. Elle insufflera une énergie nouvelle à notre milieu et saura enrichir notre tissu social.

Enfin, je tiens à remercier le Ministère de la Famille et des Aînés du Québec pour sa contribution financière.

*Jean-Pierre Chouinard*  
Maire de Saint-Léandre



Photo : Nathalie Dion

# MOT DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS



Pendant plusieurs mois, le comité *Famille et Aîné(e)s* a multiplié ses efforts pour élaborer et mettre en place la première politique de la famille et des aînés de Saint-Léandre. Cette politique vient soutenir les demandes des citoyens de tous âges et vise à améliorer leur qualité de vie.

Le travail du comité est loin d'être terminé. Il reste à maintenir nos efforts en ce sens. Durant les trois prochaines années, nous évaluerons le progrès et la mise en place des diverses mesures proposées et déterminerons les actions à prendre pour atteindre nos objectifs.

Au nom du conseil municipal ainsi qu'en mon nom personnel, je remercie sincèrement tous les membres du comité *Famille et Aîné(e)s* ainsi que Madame Stéfany Pelletier pour la conception du rapport et Madame Julie Bérubé pour la mise en page du document.

Merci!

*Clarence Lévesque*  
Conseiller municipal



Photo : Nathalie Dion

# COMITÉ FAMILLES ET AÎNÉ(E)S



*Dessin : Méganne Bélanger*

## SA COMPOSITION

### Représentantes des familles

Nathalie Bernier

Lisa-Ann Jungemann

Karine Roussel

### Représentantes des aînés

Louiselle Bérubé

Mariette Blouin

Reina Bérubé

### Représentants du conseil municipal

Jean-Pierre Chouinard

Clarence Lévesque

Doris Saucier

# LES RÔLES DU COMITÉ

## VALIDATION ET RECOMMANDATION

Prendre un certain nombre de décisions permettant à la démarche de suivre son cours.

## PARTICIPATION ET CONTRIBUTION

Le succès de la démarche et du plan d'action est le résultat du partage et de la mise en commun des expériences et des expertises variées des personnes présentes au sein du comité.

## COMMUNICATION ET INFORMATION

Faciliter la circulation de l'information au sein de leur réseau respectif pour assurer un lien entre la municipalité et les acteurs et actrices du milieu.

## MOBILISATION ET CONCERTATION

Les membres du comité ont un rôle à jouer dans le milieu pour faire de la démarche un projet collectif. Le suivi de la politique de la famille et des aînés auprès du conseil municipal et de la population aura un rôle très important.



# LES RÔLES DE LA MUNICIPALITÉ



Dessin : Méganne Bélanger

LA MUNICIPALITÉ A DES RÔLES À JOUER DANS LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS. QUATRE GRANDS RÔLES SONT ATTRIBUÉS À LA MUNICIPALITÉ.

## LEADER

Une municipalité qui se reconnaît en tant que leader d'une action verra à l'initier, la coordonner et à en assumer la responsabilité. En assumant son rôle de leader, la municipalité reconnaît l'importance d'agir pour répondre aux besoins des familles et des aîné(e)s.

## PARTENAIRE

Se reconnaître en tant que partenaire pour une municipalité signifie participer à un projet initié dans sa communauté par un réseau ou un organisme, identifier les ressources qu'elle mettra de l'avant et assurer une continuité dans la réalisation du projet. Le rôle de partenaire implique une adhésion à un projet et une contribution à une démarche, sans pour autant être le porteur du dossier et en assumer le leadership. Toutefois, le rôle de partenaire va plus loin qu'octroyer un soutien financier.

## FACILITATEUR

Être facilitateur pour une municipalité c'est soutenir la réalisation d'une initiative en offrant l'expertise de son personnel ou de son entourage, en attribuant un soutien technique au projet et en affectant un soutien financier. Elle reconnaît alors l'importance de la réalisation des actions sans nécessairement y jouer un rôle actif de premier plan.

## AMBASSADEUR

Une municipalité ambassadrice verra à représenter les intérêts des familles et des aîné(e)s et à signifier l'importance d'un projet particulier auprès d'instance régionale et/ou auprès des gouvernements supérieurs. Le rôle d'ambassadeur s'exprime généralement par une intervention de communication dans laquelle le conseil municipal signifie son adhésion.

# FAMILLE ET AÎNÉ(E)S

## DÉFINITIONS

Dans le cadre de la politique familiale municipale et municipalité amie des aîné(e)s de Saint-Léandre, les membres du comité de travail se sont penchés sur une définition de la famille et une définition des aînés qui les ont guidés dans le processus d'élaboration.

### FAMILLE

*Ça prend tout un village pour élever un enfant.*  
(Proverbe sénégalais)

La famille est un regroupement d'individus unis par des liens filiaux et/ou affectifs, évoluant en résidence partagée ou non. Ils se soutiennent réciproquement au cours d'une vie et favorisent leur développement individuel et collectif.

### AÎNÉ(E)

*Si la personne est âgée, son cœur ne l'est pas.*  
(Proverbe chinois)

Considérant devoir mettre une balise, un aîné ou une aînée est défini comme une personne âgée de 65 ans et plus.



# PRÉAMBULE



C'est en 1900 que la paroisse de Saint-Léandre voit le jour. Instituée d'abord religieusement en 1911, c'est en 1912 qu'elle fait l'objet d'une érection civile. Le nom choisi, Saint-Léandre, est en l'honneur du premier colon de l'endroit, Léandre Bernier. Le gentilé qui identifie les citoyennes et les citoyens de Saint-Léandre est Léandais et Léandaïse.

Située à 18 kilomètres de Matane (ville centre de la MRC de la Matanie), la municipalité de Saint-Léandre détient une superficie de 105 kilomètres carrés. Bordée de forêt et de vastes terrains, l'agriculture et le travail en forêt demeurent les deux principales activités qui assurent la subsistance de la population locale.

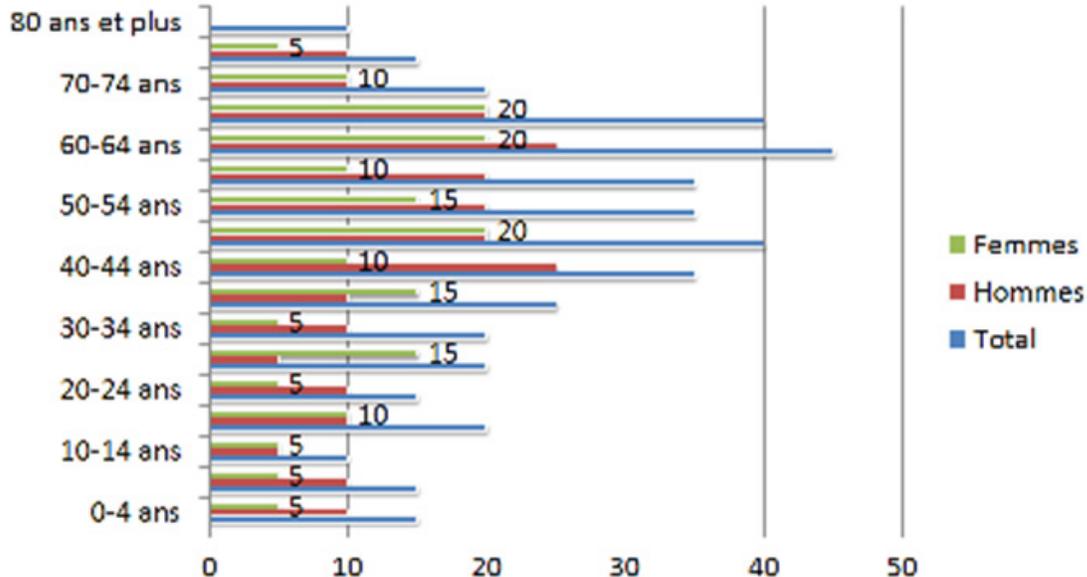
« Espoir, ténacité, succès », telle est la devise de la municipalité de Saint-Léandre. La population le démontre bien par son implication dans la municipalité. Elle a à cœur le développement de son milieu de vie, le désir d'y voir grandir ses enfants et le souhait d'y demeurer aussi longtemps que possible.

# PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

La population de la municipalité de Saint-Léandre est restée stable entre 2006 et 2011 avec une variation de moins de 1%. En effet, la municipalité enregistre une population de 401 personnes en 2006 et de 402 en 2011.

## 1. ÂGE

Le graphique illustre la composition de la population selon l'âge et le sexe. On retrouve la majorité de la population dans les groupes d'âge entre 40 et 64 ans. L'âge médian de la population Léandaise est de 48,4 ans et est comparable à l'âge médian de la MRC de la Matanie ainsi que celle du Bas-Saint-Laurent. Près de 90% de la population est âgé de 15 ans et plus et c'est également comparable à l'ensemble de la MRC de la Matanie et du Bas-Saint-Laurent.

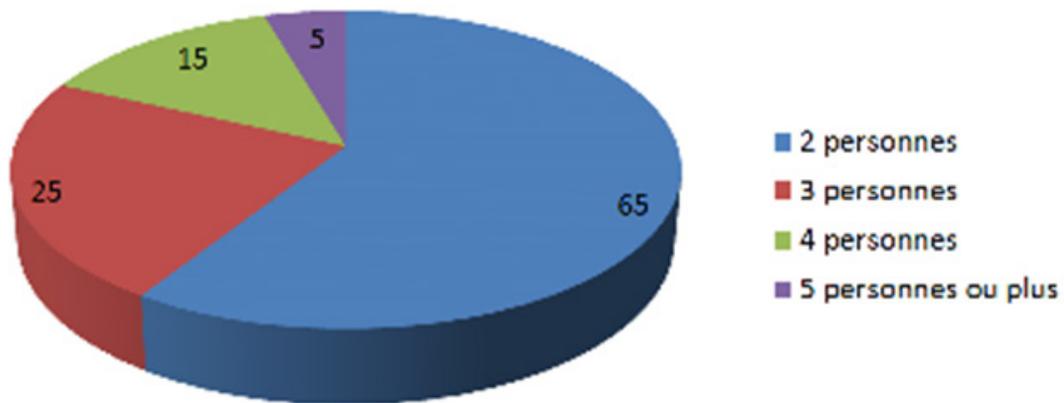


## 2. COMPOSITION DES FAMILLES

### a) Taille des familles

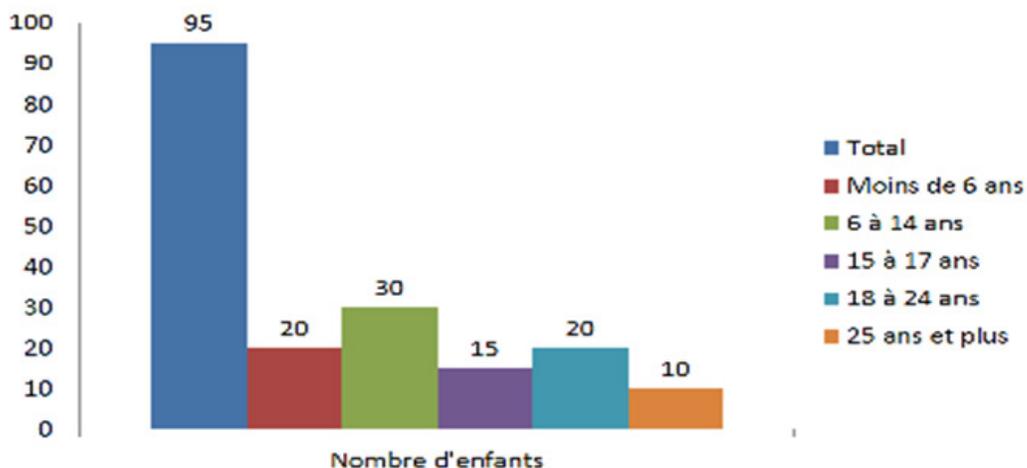
Nous retrouvons 65 familles de deux personnes et 45 familles de trois personnes et plus dans la population léandaise. Les couples en union libre de Saint-Léandre ne comptent pas plus de deux enfants. En ce qui concerne les couples mariés on peut compter des familles de trois enfants et plus.

Le nombre moyen de personnes dans les ménages privés est de 2,7. Il est important de noter que 70 ménages privés sont des personnes seules.



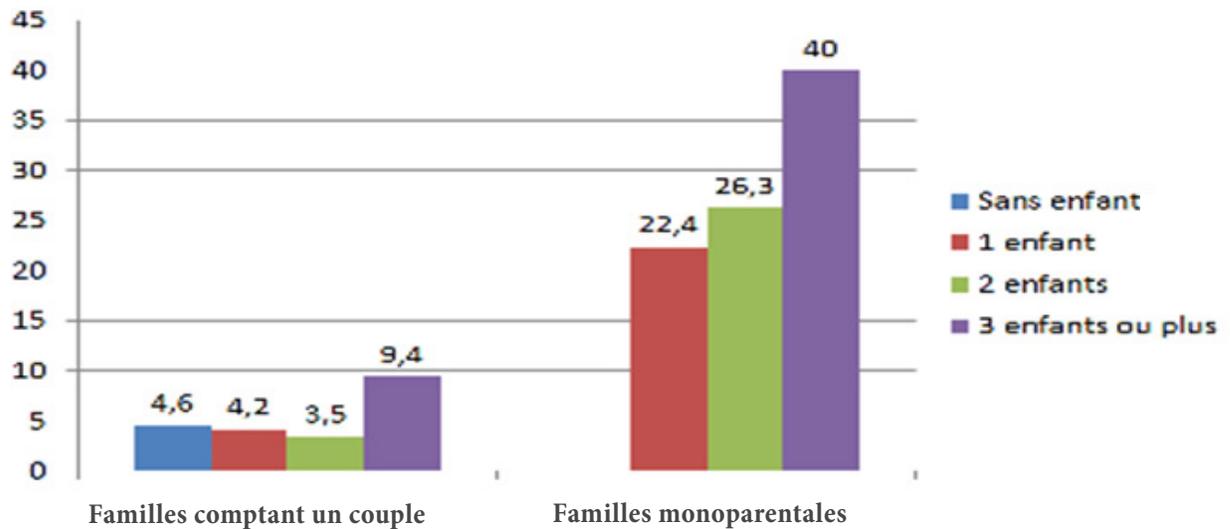
### b) Nombre d'enfants dans les familles

Dans la municipalité de Saint-Léandre on dénombre 95 enfants selon les dernières données de Statistique Canada. Par enfant, on entend généralement des personnes vivant encore chez leurs parents ou étant encore à leur charge (par exemple, un étudiant). 21% sont âgés de moins de 6 ans, 31,5% sont âgés entre 6 et 14 ans, 16% sont âgés entre 15 et 17 ans et 31,5% sont âgés de plus de 18 ans

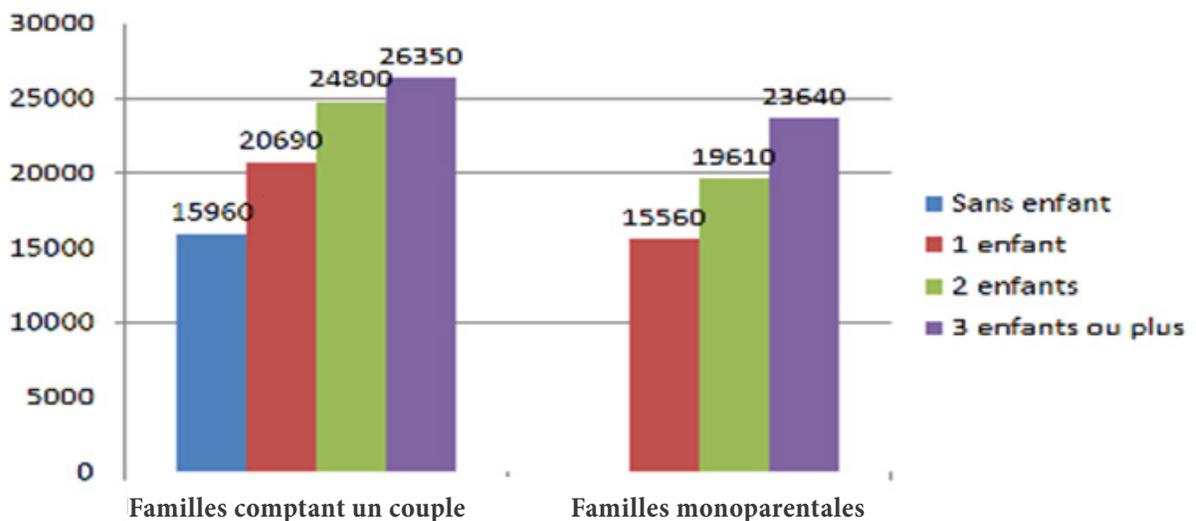


### 3. FAMILLES À FAIBLE REVENU

a) Pourcentage des familles à faible revenu dans la MRC de la Matanie (2010)



b) Revenu médian après impôt des familles à faible revenu MRC de la Matanie (2010)



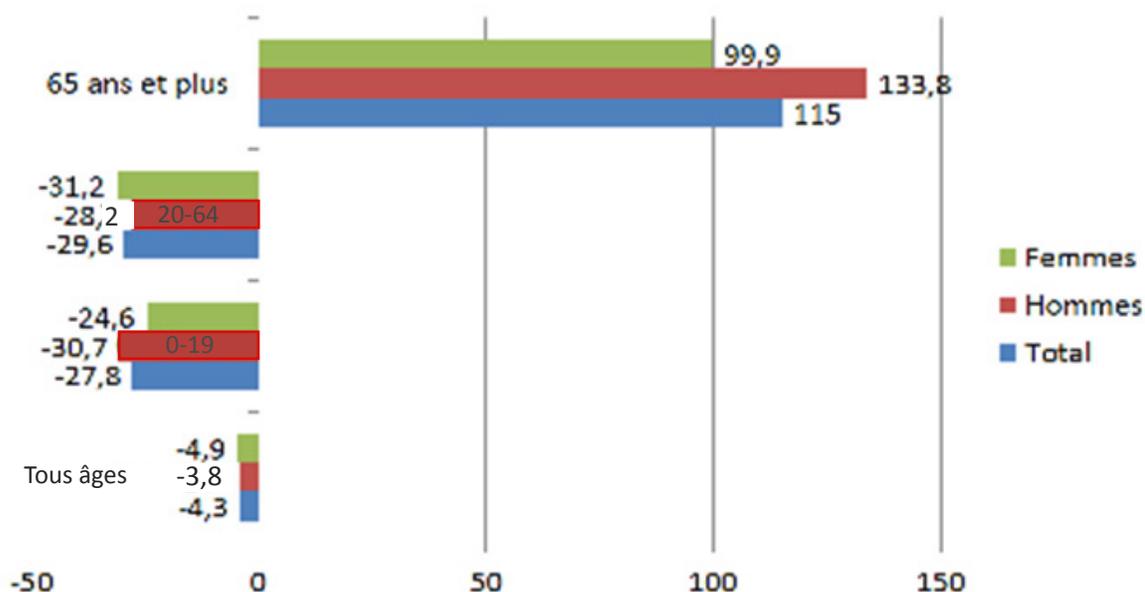
Pour ce type de données, nous avons des données de MRC. Les familles à faibles revenu dans la MRC de la Matanie sont des familles monoparentales pour la majorité. Plus le nombre d'enfants est élevé dans une famille, plus on en retrouve vivant avec un faible revenu.

En ce qui concerne les familles monoparentales de un ou de deux enfant(s), le revenu médian des familles à faible revenu est un peu plus bas. Il est par contre comparable à celui d'un couple quand il s'agit d'une famille de trois enfants ou plus.

## 4. PERSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE

### Variation projetée entre 2006 et 2031 (%) - MRC de la Matanie

La variation projetée de la perspective démographique pour la MRC de la Matanie 2006 et 2031 démontre une nette augmentation des citoyens qui sont âgés de 65 ans et plus (augmentation de 115%). On voit également une diminution marquante en ce qui concerne les gens qui seront âgés de moins de 65 ans (diminution frôlant le 30%). De manière générale, une diminution de la population est anticipée d'ici 2031.



# LES GRANDS OBJECTIFS



- Adopter une attitude responsable en regard de la capacité de payer des citoyens et des citoyennes.
- Reconnaître les besoins propres aux aîné(e)s et leur contribution dans la transmission des valeurs et des connaissances.
- Offrir à chaque membre d'une famille l'occasion de jouer pleinement son rôle au sein de la communauté.
- Faire de la participation citoyenne une composante qui alimente le sentiment d'appartenance et d'appropriation du milieu de vie.
- Favoriser la concertation locale par le respect et la mise en valeur des compétences, des acquis et des capacités de chacun.
- Adapter les interventions aux nouvelles réalités des familles et des aîné(e)s.

# UNE MISSION, DES VALEURS ET DES PRINCIPES

## LA MISSION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Par l'adoption d'une politique de la famille et des aînés, la municipalité de Saint-Léandre se donne comme mission d'améliorer et de promouvoir la qualité de vie de ses citoyens en offrant des services municipaux adaptés à leurs besoins. La municipalité de Saint-Léandre désire favoriser la création d'un milieu de vie épanouissant, stimulant et vivant pour ses familles et sa population aînée à partir de maintenant et pour les générations à venir.

## LES VALEURS

Le comité de travail a porté une réflexion en ce qui concerne les valeurs et principes directeurs de sa politique familiale municipale et municipalité amie des aînés. À la suite de cette réflexion, **cinq (5) valeurs et principes ont été retenus.**

### 1. Identité, culture et patrimoine

Les Léandais et Léandaises sont fiers de leur identité, de leur culture et de leur patrimoine. Ils souhaitent que ces différents héritages se poursuivent et que les générations futures en soient aussi fières qu'ils le sont.

### 2. Accueil

La politique municipale de la famille et des aînés veut refléter l'accueil chaleureux et convivial des citoyens et des citoyennes.

### 3. Solidarité

C'est en étant solidaire et en travaillant ensemble, dans une même direction, que les citoyens de Saint-Léandre sont convaincus de pouvoir être une municipalité qui grandit et qui avance.

### 4. Accessibilité

Les gens de Saint-Léandre sont des personnes accessibles. L'accessibilité entend également avoir accès aux services dans l'optique de combler les différents besoins essentiels de la population.

### 5. Communiquer pour informer et mobiliser

La communication est au centre du développement de la communauté. Entretenir une communication efficace entre toute la population, les élu(e)s et les différents organismes est prioritaire et essentiel pour mobiliser les citoyens autour d'enjeux de développement et pour favoriser la cohésion et la participation citoyenne.

## LES PRINCIPES DIRECTEURS

La municipalité de Saint-Léandre désire contribuer au développement d'un environnement favorable à l'épanouissement des familles et au vieillissement actif des aîné(e)s en intégrant le penser et agir famille et aînés dans la culture de la municipalité. Dans cette optique, **les quatre (4) principes suivants sont exprimés :**

1. La municipalité de Saint-Léandre considère comme essentiels pour le bien-être et l'épanouissement de ses familles et de ses aînés les principes suivants : le développement durable, les saines habitudes de vie, le vieillissement actif, la solidarité intergénérationnelle et la participation citoyenne.
2. La municipalité de Saint-Léandre reconnaît l'importance de la concertation avec sa population et de la coopération avec les autres municipalités ainsi qu'avec les acteurs et actrices des milieux communautaire, scolaire, économique et culturel afin que l'action en faveur des familles et des aînés soit la plus cohérente.
3. La municipalité de Saint-Léandre reconnaît l'importance des liens et des initiatives intergénérationnels afin de valoriser toutes les étapes de la vie et la transmission de la culture, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance.
4. La municipalité de Saint-Léandre reconnaît l'importance d'adapter et d'améliorer de façon continue l'offre de services municipaux pour une adéquation aux attentes et aux besoins des familles et des aînés.



Dessin : Ellie-Anne Lamarre

# LES CHAMPS D'INTERVENTION

## A. **Loisirs, culture, sports et vie communautaire**

Les loisirs, la culture, les sports et la vie communautaire sont des éléments importants puisqu'ils contribuent inévitablement au dynamisme de la municipalité. Lorsque ce champ d'intervention répond aux besoins et aux attentes des citoyens, cela permet de créer un milieu de vie où il fait bon vivre.

## B. **Sécurité et aménagement du milieu de vie**

Nous souhaitons tous nous établir dans un endroit où l'on se sent chez nous, en sécurité et l'esprit tranquille. La municipalité entend prendre les mesures nécessaires pour que les gens développent un sentiment de confiance et d'appartenance à Saint-Léandre.

## C. **Habitation**

Pour favoriser la rétention de sa population, la municipalité a le mandat de voir à ce que l'offre de logements, résidences, etc., réponde aux besoins de ses citoyens.

## D. **Transport**

Pour faciliter les déplacements dans son milieu, la municipalité doit prendre des mesures pour combler les besoins des Léandais et Léandaises.

## E. **Organisation municipale, communication et information**

L'organisation municipale, la communication et l'information sont primordiales puisqu'elles jouent un rôle majeur sur la vitalité du milieu de vie. La municipalité se doit donc de trouver les moyens les plus efficaces pour rejoindre ses citoyens.

## F. **Saines habitudes de vie**

La municipalité entend favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les citoyens et citoyennes considérant qu'il s'agit d'un élément important à la qualité de vie.

# MESURES DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE

Pour favoriser l'évaluation et le suivi de la politique de la famille et des aînés de Saint-Léandre, la municipalité verra à :

1. Mandater une personne représentante des questions liées à la famille et aux aînés au sein du conseil municipal
2. Mettre en place un comité de suivi famille et aîné(e)s de suivi ayant pour mandat de soumettre des avis et de proposer des recommandations quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique.
3. Un(e) conseiller(ère) municipal(e) s'assurera du suivi et de la mise en œuvre du plan d'action familles et aîné(e)s.



Dessin : Mathieu Bérubé

# CONCLUSION

L'élaboration de la politique municipale de la famille et des aînés à Saint-Léandre est le résultat d'une volonté commune des élus et des citoyens d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population. L'énoncé de politique proposé étaye sa vision et son orientation. Toutefois, c'est à travers le plan d'action que cette vision prend forme et s'incarne dans des projets concrets qui favoriseront l'épanouissement des différentes générations de citoyens.

Le comité *famille et aînés*, en partenariat avec les acteurs concernés, s'assurera que les mesures prévues soient réalisées dans les délais établis. Il convient de garder à l'esprit qu'une politique de la famille et des aînés est la démarche de toute une communauté. Pour qu'elle demeure vivante et pertinente, elle doit reposer sur la participation active de ceux qui en sont les premiers développeurs, acteurs et bénéficiaires : les citoyens et citoyennes de Saint-Léandre.



Photo : Nathalie Dion

# REMERCIEMENTS

MERCI, aux membres du comité *Famille et Aîné(e)s* pour leur participation à l'élaboration de cette politique

MERCI, aux citoyennes et citoyens qui nous ont partagé des idées, des suggestions et des commentaires au cours de la démarche. C'est grâce à vous que nous pouvons affirmer que cette politique est à l'image des familles et des personnes âgées de Saint-Léandre.

MERCI, aux enfants de l'école de Saint-Léandre pour la création des dessins.

Et un MERCI spécial à :

Michèle Paquet, *agente de concertation saines habitudes de vie de COSMOSS Matane*

Martine Yelle, *agente de concertation table en petite enfance de COSMOSS Matane*

Julie Lussier, *organisatrice communautaire*

Éric Lévesque, *travailleur de rue*

Rénald Boucher, *personne ressource du Carrefour action municipale et famille (CAMF)*

Ainsi que tous ceux et celles qui ont apporté soutien et informations au cours du processus d'élaboration.



Photo : Nathalie Dion

## RÉFÉRENCES

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, 2010. Indice 2006. Bas-Saint-Laurent.

En ligne : [www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)

Agence régionale de la santé et des services sociaux, 2008. « Conditions socioculturelles (données par municipalité) » et « Conditions socioéconomiques (données par municipalité) ». Statistiques.

En ligne : [www.agencebsl.gouv.qc.ca](http://www.agencebsl.gouv.qc.ca)

Institut de la statistique du Québec, 2011. Perspectives démographiques. Municipalités de Saint-Léandre

En ligne : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Statistique Canada. « Profil des communautés– Saint-Léandre ».

En ligne : [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)

Base de données sur les collectivités (BDC). Profil de Saint-Léandre.

En ligne : [www.cid-bdc.ca/fr/home](http://www.cid-bdc.ca/fr/home)

Ouvrage collectif : *Les mémoires du vieux Léandre*, 1980.

Livre historique disponible à la municipalité de Saint-Léandre.

*Histoire de Saint-Léandre*, 2009. Livre historique disponible à la municipalité de Saint-Léandre.

**POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE, 2014**



**LA CRÉATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DES AÎNÉS A ÉTÉ POSSIBLE GRÂCE AUX  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET MINISTÈRE DE LA FAMILLE DU QUÉBEC.**